

## La Conformité digitale – explications

Les mentions légales obligatoires sur un site web de courtier en assurance en France sont définies par la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) et d'autres réglementations spécifiques au secteur de l'assurance. Voici une liste des principales mentions légales à inclure sur un site web de courtier en assurance :

Plus d'info sur <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/site-internet-mentions-obligatoires>

1. Coordonnées du courtier :
  - Nom ou dénomination sociale du courtier.
  - Adresse du siège social.
  - Numéro de téléphone.
  - Adresse e-mail.
  - Statut juridique :

2. La forme juridique de l'entreprise (ex : SARL, SAS, etc.).

Numéro d'identification au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers, selon le cas.

3. Coordonnées de l'autorité de contrôle :

Nom et adresse de l'autorité de contrôle compétente à savoir l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR pour les courtiers en assurance).

4. Numéro d'immatriculation ORIAS :

Le numéro d'immatriculation ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance) du courtier.

5. Assurance responsabilité civile professionnelle :
  - Les coordonnées de l'assureur ou du garant de la responsabilité civile professionnelle.
  - La couverture géographique du contrat d'assurance.

6. Numéro de TVA :

Si le courtier est assujetti à la TVA, son numéro de TVA intracommunautaire.

7. Capital social :

Le montant du capital social de l'entreprise, si applicable.

8. Conditions générales d'utilisation :

Les [conditions générales d'utilisation du site web](#).

9. Politique de confidentialité :

Une [politique de confidentialité](#) détaillant la manière dont les données personnelles des utilisateurs sont collectées, traitées et utilisées.

#### 10. Politique de gestion des Cookies- traceurs :

Une [politique de gestion des cookies](#) qui informe sur l'utilisation des cookies et la possibilité pour l'utilisateur de les accepter ou de les refuser.

Ajout page dédiée à la politique cookies et mise en conformité aux recommandations technique de la CNIL

J'attire votre attention sur le fait que la loi impose désormais aux responsables de sites et aux fournisseurs de solutions d'informer les internautes et de recueillir leur consentement avant l'insertion de cookies ou autres traceurs.

Plus d'info via <https://www.cnil.fr/fr/site-web-cookies-et-autres-traceurs>.

#### 11. Politique de gestion des réclamation – recommandation ACPR

Il faut prévoir un formulaire d'introduction pour une réclamation sur votre site internet.

Les réclamations ainsi introduites seront traitées conformément à la procédure de gestion des réclamations conforme aux recommandations de l'ACPR. Pour la création du formulaire nous vous renvoyons vers le registre des réclamations mais il doit à minima contenir :

- Le Statut du demandeur (particulier, professionnel, entreprise)
- Le lien avec votre cabinet (client – non client)
- Les coordonnées complètes du demandeurs
- Une zone de texte libre – introduction de la plainte

Une clause d'information du type :

En cliquant sur « Envoyer », vous acceptez que vos données soient utilisées par [votre cabinet] pour vous contacter par téléphone ou par e-mail à propos de votre réclamation. Retrouvez plus d'informations sur le traitement de vos données dans notre [Politique de données personnelles](#).

Sur votre site contient un accès à espace connecté :

S'agissant d'un espace extranet destiné aux propriétaires, il serait opportun d'inclure les mentions suivantes avant le basculement sur l'espace de gestion :

Les données personnelles que vous êtes susceptibles de nous confier dans le cadre de cet espace propriétaires seront traitées conformément à notre [politique de confidentialité](#) que nous vous invitons à consulter.

Si vous ajoutez un formulaire de contact :

Votre données seront traitées pour répondre à votre demande de mise en relation conformément à notre [Politique de confidentialité](#) que nous vous invitons à consulter.

Si vous avez une Fanpage Facebook :

Pour rappel, il est recommandé d'insérer vos conditions générales et politique vie privée sur votre FanPage Facebook (politique vie privée) sachant que cette opération peut s'effectuer simplement via Paramètres > Infos sur la page (en bas du formulaire) > liens vers la politique vie privée et mentions légales de votre site.

Assurez-vous de mettre à jour régulièrement ces informations, en particulier si des changements surviennent dans la structure de votre entreprise ou dans les réglementations applicables. Il est également recommandé de consulter les textes de loi en vigueur et, si nécessaire, de consulter un professionnel du droit pour vous assurer de la conformité de votre site web avec la législation en vigueur.